



NESTLÉ S.A.

C 3090

Monsieur Pierre Losio  
Président du Grand Conseil  
Rue de l'Hôtel de Ville 2 -CP 3970  
1211 Genève 3

GRAND CONSEIL	
Expédié le: 16.7.2012	Session GC: 13-14.9.12
Président	<input checked="" type="checkbox"/> Députés (100)
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/> Bureau <input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input checked="" type="checkbox"/> Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/>
Commission:	
Objet: R 686	
Copie à:	

Vevey, le 5 juillet 2012

Par lettre recommandée et courriel

**R686 – Allégations de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA)**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil,

Permettez-moi de réagir au nom de Nestlé S.A. aux allégations injustifiées et incorrectes faites par l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation (UITA) dans sa missive du 18 avril 2012.

Contrairement à ce qu'a cherché à affirmer l'UITA, le Député Pierre Weiss était bien informé de la situation dans nos usines au Pakistan et en Indonésie et en a résumé les principaux éléments en séance plénière le 15 mars 2012.

Au Pakistan, Nestlé, le syndicat local et le représentant local de l'UITA étaient en dialogue sur l'engagement de plusieurs centaines d'ouvriers contractuels avec des contrats permanents déjà depuis le mois d'octobre 2011. Au moment de la séance du Grand Conseil du 15 mars, ces discussions se poursuivaient et les parties au Pakistan planchaient sur l'élaboration d'une feuille de route pour l'engagement définitif de 266 anciens contractuels. L'allégation de l'UITA qu'aucune négociation n'était en cours le 15 mars est simplement fausse.

En Indonésie, l'autorité locale du travail (Manpower Office) a clairement informé le syndicat affilié à l'UITA par courrier en date du 21 septembre 2011 que la grève que celui-ci s'appropriait à entamer sera considérée comme illégale. C'est sur cette base et après deux sommations écrites que dès le 5 octobre 2011, 53 des grévistes illégaux étaient considérés comme ne faisant plus partie de la compagnie et leurs contrats résiliés. De nouveau, l'information fournie au Grand Conseil par l'UITA est donc incorrecte. De surcroît la problématique des 53 ouvriers renvoyés a été résolue le 29 mai 2012, date à laquelle, Nestlé Indonésie leur a proposé de nouveaux emplois en vue de la précarité de leur situation humaine.

Nous tenons à souligner que les deux affaires au Pakistan et en Indonésie qui opposaient l'UITA à Nestlé sont désormais résolues. Nestlé est une compagnie qui respecte et favorise la liberté d'association et le dialogue social. Par ailleurs plus de la moitié de nos 328'000 employés bénéficient d'accords collectifs.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de nos meilleures salutations et nous vous remercions de votre attention.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christian Frutiger', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.

Christian Frutiger  
Sous-Directeur Affaires Publiques  
Nestlé S.A.